

Flash



Mai 2014

Candriam Equities L Europe Optimum Quality Compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L

Vous souhaitez investir en actions européennes ?

Mais, après les hausses de ces dernières années, vous craignez les fortes variations de cours et hésitez dès lors à franchir le pas ? Pourquoi ne pas opter pour un fonds dont la stratégie de gestion veille à minimiser cette volatilité ?

Nouvelle politique d'investissement

La politique d'investissement du compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L prévoit en effet de combiner différentes approches et analyses, notamment par le biais de modèles mathématiques, dans le but de minimiser la volatilité.

L'objectif est de sélectionner des actions dont les cours varient moins que la moyenne des actions du marché européen. En d'autres mots, dont l'évolution est plus stable dans le temps et qui, en période de baisse des marchés, baisseront moins. Le corolaire étant que, en période de hausse des marchés, elles progresseront moins vite. Mais à terme, le rendement potentiel sera équivalent, voire peut-être légèrement supérieur.

Points positifs

- Reprise économique en Europe. Croissance attendue en 2014 et 2015 pour la zone euro, de respectivement 1,2 % et 1,8 % (source : Belfius Research, mars 2014).
- Diminutions progressives des mesures d'austérité.
- Redressement économique des pays périphériques (Grèce, Italie, Portugal et Espagne).
- Indicateurs de confiance européens dans le vert.
- Politique accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) qui devrait amener les taux à évoluer à leurs plus bas niveaux historiques.
- Valorisation : après deux années de hausse, si elles ne sont plus très bon marché, les actions européennes restent néanmoins correctement valorisées, et sont moins chères que leurs homologues américaines¹.

	Stoxx 600	S&P 500
Price Earning Ratio ²	14,65	15,46
Price/Book Value ³	1,75	2,45
Dividend Yield ⁴	3,44	2,13

- Variations de cours moins importantes que le marché européen pris dans son ensemble.

¹ Estimations 2014, source Factset

² En français ratio cours/bénéfices, est le résultat de la division entre le cours d'une action et le résultat net par action.

³ Est le résultat de la division entre le cours d'une action et la valeur comptable d'une action.

⁴ Est le résultat de la division entre le dividende par action et le cours d'une action.

Vous voulez plus d'informations ?
Allez sur www.belfius.be/optimumquality



Souscrivez maintenant via Belfius Direct Net ou passez dans votre agence Belfius.
Votre conseiller financier vous fournira volontiers des éclaircissements.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality



Politique d'investissement

- Au moins 75 % des actifs de ce compartiment sont investis en valeurs mobilières de type actions, ou certificats d'investissements, dans la mesure où ils se qualifient de valeurs mobilières, de sociétés ayant leur siège social dans un État de l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et sélectionnées en fonction de la stabilité de progression de leur rentabilité. Pour la partie restante des actifs, le compartiment peut investir dans des instruments financiers de types actions (valeurs mobilières, fonds, produits dérivés, etc) autres que ceux décrits ci-dessus, des liquidités, dépôts ou des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas douze mois.
- La sélection et l'allocation du portefeuille sont réalisées par le biais d'une stratégie de gestion combinant une approche discrétionnaire et quantitative (modèle mathématique ayant pour objectif de minimiser la volatilité par rapport au marché actions).
- Ce compartiment s'adresse aux investisseurs souhaitant opérer une diversification à long terme de leur patrimoine tout en acceptant de courir le risque propre aux fluctuations du marché mondial des actions visé par la politique d'investissement.

Portrait d'investisseur

Dynamique

Devise

EUR

Durée

Pas de durée fixe

Souscription

Prix de souscription minimum	Pas de prix de souscription minimum, souscription à la valeur nette d'inventaire (VNI) du jour, chaque jour bancaire ouvrable avant 12 h. Les souscriptions après 12 h s'exécutent à la VNI du jour suivant.
Type d'actions	Actions de capitalisation (plus-value potentielle, la VNI qui est versée en cas de vente peut être plus élevée qu'en cas d'achat) et de distribution (verse un possible dividende annuel en fonction des résultats).

Caractéristiques

Valeur nette d'inventaire	Chaque jour bancaire ouvrable - publication dans L'Écho et De Tijd, ainsi que sur www.belfius.be/fonds .
---------------------------	--

Frais supportés par l'investisseur

Entrée	Jusqu'au 30-06-2014 (12 h) : 25 % de réduction sur les frais d'entrée. < EUR 50 000 : 2,5 % EUR 50 000 - EUR 124 9999 : 1,75 % EUR 125 000 - EUR 249 999 : 1 % ≥ EUR 250 000 : 0,75 % Réduction de 10 % des frais d'entrée pour les souscriptions exécutées via Belfius Direct Net.
Sortie	Non
Gestion	Max. 1,50 % Ces frais de gestion font partie des frais récurrents. Pour de plus amples informations concernant les frais récurrents, vous pouvez consulter le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> du fonds.

Risques

Risques

Il est rappelé à l'investisseur que la valeur de son investissement peut augmenter comme diminuer et qu'il peut donc recevoir moins que sa mise. De plus amples informations sont disponibles dans le document *Informations clés pour l'investisseur* sur www.belfius.be/risques-investissements.

Indicateur synthétique de risque

Niveau de risque 6. Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité de l'historique du fonds, où 1 représente le risque le moins élevé et 7 le risque le plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (à la baisse et à la hausse) et le plus faible ne signifie pas « sans risque ». La volatilité, traduite par ce niveau de risque, indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus amples informations sont disponibles dans le document *Informations clés pour l'investisseur*.

Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, le régime d'imposition pour les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques est pour les revenus le suivant :

- précompte mobilier :
 - pour les parts de distribution : 25 % de précompte mobilier libératoire sur les dividendes ;
 - pour les parts de capitalisation et de distribution, la plus-value n'est pas soumise au précompte mobilier.

→ Taxe sur les opérations de bourse (TOB) : 1 % (max. 1 500 EUR) lors du rachat des parts de capitalisation ou en cas de conversion des parts de capitalisation en parts du même ou d'un autre compartiment. Pour plus d'informations relatives au précompte mobilier et la Taxe sur les opérations de bourse (TOB), veuillez contacter votre fournisseur de services financiers. Les investisseurs qui ne sont pas soumis à l'impôt belge des personnes physiques doivent s'informer du régime d'imposition qui leur est applicable.

Prospectus

Offre publique. Le document *Informations clés pour l'investisseur*, le prospectus et les rapports périodiques les plus récents sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier et sur www.belfius.be/fonds. Nous vous conseillons de lire le document *Informations clés pour l'investisseur* avant de prendre la décision d'investir.



Ce document est un document promotionnel, établi et distribué par Belfius Banque. Il ne comporte aucun conseil en investissement et ne peut être considéré comme tel. Il n'est pas non plus une recommandation et ne doit pas être interprété comme recommandation pour souscrire, ou comme un conseil ou une recommandation pour effectuer une quelconque opération. Ce document n'est pas établi conformément aux dispositions relatives à la promotion de la recherche indépendante en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de faire du commerce avant la diffusion de la recherche en investissement.